

**14.—Proportion d'employées et proportion de leur gain par rapport à celui des hommes, dernière semaine d'octobre, 1952 et 1953**

(Renseignements communiqués par les fabriques comptant 15 personnes ou plus)

Province et groupe	Employées à salaire				Employées à traitement			
	Proportion de femmes		Salaires des femmes par rapport à ceux des hommes		Proportion de femmes		Traitements des femmes par rapport à ceux des hommes	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953
	%	%	%	%	%	%	%	%
Terre-Neuve.....	11.1	8.4	33.4	33.3	22.2	21.8	44.1	44.1
Nouvelle-Écosse.....	13.2	13.1	47.4	44.1	24.4	25.2	50.7	49.3
Nouveau-Brunswick.....	16.9	16.3	56.4	48.7	26.8	27.5	49.6	48.0
Québec.....	27.4	26.8	55.4	54.7	28.0	28.5	50.7	50.3
Ontario.....	19.9	20.8	57.8	58.1	30.0	30.2	49.2	49.5
Manitoba.....	21.5	21.0	57.9	54.0	26.2	26.3	50.6	49.7
Saskatchewan.....	12.0	11.4	64.2	64.1	31.4	32.9	56.7	56.0
Alberta.....	14.4	13.9	62.6	62.4	26.3	25.8	52.8	52.8
Colombie-Britannique.....	11.0	11.2	56.8	56.2	23.9	24.6	49.6	48.9
<b>Canada<sup>1</sup>.....</b>	<b>21.4</b>	<b>21.6</b>	<b>56.2</b>	<b>55.9</b>	<b>28.7</b>	<b>29.0</b>	<b>50.0</b>	<b>49.9</b>
Fabrications durables.....	7.3	8.2	67.3	68.2	25.6	26.0	50.1	50.2
Fabrications non durables.....	35.5	35.0	55.5	54.4	31.5	31.8	50.0	49.8

<sup>1</sup> Y compris l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest.
**Section 4.—Salaires, heures et conditions de travail dans diverses catégories de main-d'œuvre\***

La statistique des salaires et des heures de travail est recueillie depuis plusieurs années par le ministère fédéral du Travail et paraît mensuellement dans la *Gazette du Travail* et les rapports annuels. Le premier rapport fut publié en 1921, mais la documentation remonte à 1901. Les nombres-indices montrent le mouvement général des salaires dans les principaux groupes industriels, de même que dans chaque industrie, mais ils ne peuvent servir à la comparaison des salaires d'une industrie à une autre. La statistique porte sur les salaires moyens pour les heures de travail régulières ou pour le travail régulier à la pièce et ne vise pas la rémunération du surtemps ni les autres suppléments. Elle comprend cependant les primes de rendement ainsi que les bonis de vie chère dans les cas où ils sont déclarés.

Les tableaux 15 et 16 donnent les nombres-indices par groupe industriel principal et par industrie. De 1930 à 1933, les salaires ont fléchi mais depuis lors ils se sont redressés régulièrement chaque année. Durant la période de 1940 à 1953, l'indice général moyen s'est élevé de 103.9 à 272.7.

\* Pour renseignements plus complets, voir *Salaires et heures de travail au Canada*, publié par le ministère du Travail.